



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

formation continue

Question écrite n° 52205

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les critères d'évaluation, par le service public de l'emploi, des organismes de formation contribuant au développement de l'employabilité des demandeurs d'emplois. Les organismes participants seraient évalués et payés en fonction des résultats obtenus et notamment de la pérennité des emplois trouvés après leurs interventions. Dans un contexte de crise économique où les offres d'emploi sont moins nombreuses et où les emplois existants sont menacés (en avril 2009, le chômage a augmenté fortement avec + 24,6 % en glissement annuel et le pays comptait 3 571 500 personnes privées d'emploi), une telle mesure peut s'avérer comme faussant l'évaluation des résultats des actions menées. Elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser le nombre de dossiers de demandeurs d'emplois faisant l'objet d'une telle évaluation et de lui indiquer si une telle orientation est aujourd'hui maintenue dans un contexte où le Premier ministre déclare prévoir un « accroissement continu » du nombre de demandeurs d'emplois « tout au long de l'année 2009 ».

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52205

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5796

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)